

**Compte Manuvie Un/Sélect Banque Manuvie**  
**RAPPORT DÉFINITIF DE L'AVOCAT OU DU NOTAIRE SUR LE TITRE**  
**DE LA BANQUE MANUVIE DU CANADA**  
**(« BANQUE MANUVIE »)**

N° de compte Manuvie Un/Sélect Banque Manuvie : \_\_\_\_\_

Date d'activation du compte (date de clôture) : \_\_\_\_\_

Titulaire(s) du compte Manuvie Un/Sélect Banque Manuvie : \_\_\_\_\_ (le ou les « **débiteurs hypothécaires** »)

Adresse municipale et code postal de la propriété hypothéquée : \_\_\_\_\_

Brève description légale de la propriété hypothéquée : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (la « **propriété hypothéquée** »)

Capital du prêt hypothécaire : \_\_\_\_\_ \$ (le « **prêt hypothécaire** »)

Adresse postale du ou des débiteurs hypothécaires si elle diffère de l'adresse précisée dans le prêt hypothécaire : \_\_\_\_\_

Conformément à la lettre d'instructions standards de la Banque Manuvie à l'intention de l'avocat ou du notaire datée du : \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_  
(les « **instructions de l'avocat ou du notaire** ») et relativement à la clôture, au prêt hypothécaire et à la sécurité de la Banque Manuvie, nous sommes  
heureux de vous informer de ce qui suit :

**1. CERTIFICAT**

Nous attestons que toutes les exigences applicables des instructions de l'avocat ou du notaire ont été satisfaites et confirmons de nouveau le Rapport  
intermédiaire de l'avocat ou du notaire sur le titre et demande de fonds en date du \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_ , avec toutes les attestations et  
les confirmations contenues dans le présent document reformulées aux fins des présentes, comme si elles avaient été faites à la date des présentes,  
à l'exception des modifications suivantes qui ont été autorisées par écrit par la Banque Manuvie, avant toute avance à la clôture :

**2. PRÉCISIONS SUR L'INSCRIPTION**

**Propriété hypothéquée et détails sur le prêt hypothécaire**

Vous trouverez **ci-joint** un double ou une copie enregistrée du prêt hypothécaire ou une copie certifiée conforme du titre de la propriété hypothéquée.  
Le prêt hypothécaire a été préparé et exécuté conformément aux instructions de l'avocat ou du notaire et enregistré le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_  
sur la propriété hypothéquée au bureau d'enregistrement des actes ou au bureau d'enregistrement des titres fonciers de la division d'enregistrement des  
actes ou des titres fonciers de \_\_\_\_\_ comme instrument numéro \_\_\_\_\_ et les autres détails sont  
les suivants :

Numéro d'ident. ou du statut/certificat de titre de la propriété hypothéquée : \_\_\_\_\_

Débiteur hypothécaire (indiquer tous les débiteurs hypothécaires, s'il y en a plusieurs)    Nom :

Adresse :

**Créancier hypothécaire : Banque Manuvie du Canada**

## Opinion sur l'enregistrement

Le ou les débiteurs hypothécaires détiennent titre valable et marchand sur la propriété hypothéquée. Le prêt hypothécaire constitue un prêt hypothécaire valide et exécutoire de \_\_\_\_\_ rang (conformément aux instructions écrites antérieures de la Banque Manuvie), enregistré sur la propriété hypothéquée, en faveur de la Banque Manuvie. À l'exception du prêt hypothécaire, la propriété hypothéquée est libre et nette des grèvements, jugements, privilèges et autres charges, et aucun droit ou autre réclamation n'a priorité sur le prêt hypothécaire, ce qui a autrement une incidence sur sa validité ou sur la négociabilité de la propriété hypothéquée à l'**exception** de ce qui suit :

---

---

Nous confirmons que par rapport à ce qui précède : (i) la Banque Manuvie a été informée de ces énoncés avant la publication de notre Rapport intermédiaire de l'avocat ou du notaire sur le titre et demande de fonds ou du Rapport définitif de l'avocat ou du notaire sur le titre; (ii) la Banque Manuvie a jugé qu'ils étaient acceptables, comme il a été confirmé par écrit; (iii) la Banque Manuvie a jugé qu'ils ne portaient pas atteinte à sa sécurité ni à la valeur marchande de la propriété hypothéquée.

### 3. IMPÔTS FONCIERS ET AUTRES IMPÔTS

Vous trouverez **ci-joint** un certificat de taxes à jour (ou un relevé de compte) pour la propriété hypothéquée.

Nous confirmons que :

(i) tous les impôts fonciers impayés ont été payés en totalité à la clôture;

**ou**

(ii) la municipalité ou l'autorité fiscale compétente a un programme de versements pour le paiement des impôts fonciers, le ou les débiteurs hypothécaires ont choisi de participer à ce programme et nous avons reçu la confirmation satisfaisante que le ou les débiteurs hypothécaires sont inscrits à ce programme, et que tous les versements périodiques dus à la clôture ont été effectués

Nous confirmons que tous les autres impôts en souffrance, ainsi que les intérêts et les versements actuels exigibles à l'égard de la propriété hypothéquée (y compris, s'il y a lieu, tout compte de services publics impayé donnant lieu à un intérêt aliénable dans la propriété hypothéquée) et les pénalités exigibles ont été entièrement payés jusqu'à la clôture. Nous confirmons que, à moins d'une approbation écrite contraire de la Banque Manuvie, aucune partie du montant net avancé par la Banque Manuvie n'a été utilisée pour payer des arriérés d'impôts fonciers ou d'autres impôts.

### 4. ASSURANCE INCENDIE OU DOMMAGE HABITATION

Nous confirmons qu'un certificat d'assurance pour la propriété hypothéquée a été établi tenant compte des éléments suivants : une assurance incendie ou dommage habitation avec une formule étendue ou une couverture complète prévoyant au moins 100 % du coût de remplacement total du ou des bâtiments, la Banque Manuvie du Canada située au 500 King Street North, Waterloo (Ontario) N2J 4C6 étant désignée comme premier bénéficiaire et créancier hypothécaire; y compris la clause hypothécaire standard approuvée par le Bureau d'assurance du Canada.

### 5. BREF D'EXÉCUTION

À la date de l'avance des fonds de la Banque Manuvie, il n'y avait pas de bref d'exécution, de demande de règlement en vertu de la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction*, de certificat(s) d'affaire en instance ni d'autres charges enregistrées en suspens qui auraient une incidence sur la sécurité de la Banque Manuvie, du moins, à notre connaissance.

### 6. UNITÉS CONDOMINIALES

Nous **joignons** à la présente un certificat de statut, un certificat de préclusion, un formulaire Strata B ou l'équivalent dans notre province ou notre territoire du syndicat de copropriété, et nous confirmons qu'il n'y a pas d'arrangements de frais ou de privilèges courants réclamés par le syndicat de copropriété à l'égard de la propriété hypothéquée.

En ce qui concerne le certificat d'assurance et la propriété hypothéquée, nous confirmons qu'il y a actuellement une couverture adéquate en cas d'incendie assortie d'une prolongation d'assurance pour l'ensemble des locaux en copropriété et d'une assurance multirisque individuelle sur la propriété hypothéquée.

## 7. PIÈCES JOINTES

Vous **trouvez ci-joint** les originaux (à moins d'indication contraire) des documents suivants

- i. Double ou copie enregistrée du prêt hypothécaire numéro \_\_\_\_\_ ;
- ii. Copie du numéro d'ident. ou du statut ou certificat de titre n° \_\_\_\_\_ pour la propriété hypothéquée;
- iii. Accusé de réception des clauses types de charge par le ou les débiteurs hypothécaires;
- iv. Copie du certificat de taxes (ou du compte) actuel de la propriété hypothéquée;
- v. Double ou copie enregistrée de la cession des loyers et des baux (s'il y a lieu);
- vi. Déclaration solennelle signée par les débiteurs hypothécaires;
- vii. Consentement du conjoint ou du conjoint de fait (s'il y a lieu);
- viii. Certificat d'avis juridique indépendant (s'il y a lieu);
- ix. Certificat de statut, certificat de préclusion, formulaire Strata B ou formulaire équivalent pour votre province ou territoire (dans le cas d'une copropriété, s'il y a lieu);
- x. Promesse de paiement pour clore les permis ouverts (s'il y a lieu);
- xi. Convention de prêt-relais et lettre d'instructions et promesse de paiement signées (s'il y a lieu);
- xii. Les documents que vous jugez nécessaires pour fournir à la Banque Manuvie un titre valable et marchand sur la propriété hypothéquée;
- xiii. Tout autre document demandé, le cas échéant (liste).

La personne soussignée confirme que la Banque Manuvie et ses successeurs et ayants droit peuvent se fonder sur le Rapport définitif de l'avocat ou du notaire sur le titre.

Cabinet d'avocats ou de notaires : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de l'avocat ou du notaire

\_\_\_\_\_  
Date